

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 15 FÉVRIER 2018**

Conseiller en exercice : 81 L'an deux mille dix-huit, le quinze février, à dix-huit heures,
Présents : 53 le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absent (s) excusé (s) : 18 la salle des Conférences du village d'entreprises, ZA du
Pouvoirs : 10 Rozier Coren à Saint-Flour, après convocation légale sous la
Votants : 63 Présidence de Monsieur Pierre JARLIER.

Présents

Daniel MIRAL, Jean-Louis CHADEFAX, Louis RAYNAL, Louis MANHÈS, Bernadette RESCHE, René MOLINES, Albert HUGON, Joseph BOUDOU, Bernard VICARD, Guy MICHAUD, Pierre CHASSANG, Bernard COUDY, Louis NAVECH, Martine CHAZARIN, Sylvie PORTAL, Joël BRUN, Gérard BONIFACIE, Michel AMARGER, Jean-Paul RESCHE, Céline CHARRIAUD, Jeanine RICHARD, Bernard MAURY, Thierry ANGLADE, Annie ANDRIEUX, René PÉLISSIER, Aline HUGONNET, Gérard DELPY, Vital GENDRE, Pierre SÉGUIS, Pierre JARLIER, Sylvie CHADEL, Marguerite TARRISSON, Jean-Pierre BERTHET, Marie-Pierre DEVAUX, Claudette BRUGEROLLE, Hervé CARTAYRADE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Jacques MONLOUBOU, Véronique TALON, Michel DURIEL, Bernard REMISE, Olivier REVERSAT, Bernard CHAMBARON, Gilbert CHEVALIER, Éric GOMESSE, Marie-Claire TOURRETTE, Jean-Claude CHASTANG, Gérard MOULIADE, Laurent JULIEN, Christophe VIDAL, Jean-Marc BOUDOU, Agnès AMARGER, Gérard SALAT.

Titulaires absents et excusés

Michel ROUFFIAC, André ANGELVY, Pascal POUDEVIGNE, Christian GENDRE, Richard BONAL, André JUGIEU, Robert BOUDON, Louis PÉCHAUD, Joël LABORIE, Jean-Pierre ESTAMPE, Louis GALTIER, Philippe ECHALIER, Martine GUIBERT, Jean-Luc FAURE, Nicolas CUSSAC, Jean-Victor PÉCOUL, Bernadette ANTONY, Nadine DUFOR.

Pouvoirs

René BRANDELY donne pouvoir à René MOLINES
Jean-Marie MÉZANGE donne pouvoir à René PELISSIER
Michel SEYT donne pouvoir à Pierre JARLIER
Philippe DELORT, donne pouvoir à Claudette BRUGEROLLE
Mireille VICARD donne pouvoir à Marguerite TARRISSON
Erick CHASTANG donne pouvoir à Marie-Pierre DEVAUX
Hélène FLORIS GRECO donne pouvoir à Sylvie CHADEL
Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à Jean-Pierre BERTHET
Jean-Paul BLANQUET donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU
Bruno PARAN donne pouvoir à Laurent JULIEN

Monsieur Olivier REVERSAT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et les débats,

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2017

‡ **APPROUVE** le compte-rendu du conseil communautaire du lundi 18 décembre 2017.

POUR : 62 VOIX

ABSENTION : 1 (Bernard COUDY)

Mr Bernard COUDY demande la mise en place du vote électronique pour les séances des conseils communautaires et précise qu'il avait déjà abordé ce sujet lors du conseil communautaire du lundi 18 décembre 2017 et que sa remarque n'apparaît pas au compte-rendu dudit conseil.

RÉHABILITATION DU BÂTIMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU LOT N°1 « TERRASSEMENT GROS-ŒUVRE VRD »

- ✚ **APPROUVE** l'avenant en plus-value au lot n°1 « Terrassement, gros-œuvre, VRD » avec la SARL GRÉCO David, situé 4 rue de Camiols 15100 Saint-Flour, pour un montant de 2 221.90 € HT ;
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.
- POUR : 63 VOIX

PROCÉDURE DE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LES CLÔTURES COMMUNES D'ANDELAT, SAINT-FLOUR, SAINT-GEORGES ET PAULHAC

- ✚ **DÉCIDE** de soumettre à déclaration préalable l'installation d'une clôture sur le territoire des communes d'Andelat, de Saint-Flour, Saint-Georges et Paulhac.
- POUR : 63 VOIX

ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DU CROZATIER : BILAN DE LA CONCERTATION AVEC LE PUBLIC ET SUPPRESSION DE LA ZAC

- ✚ **DÉCIDE** de tirer le bilan de la concertation et de supprimer la ZAC du Crozatier ;
 - ✚ **DÉCLARE** que la délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information édictées par l'article R.311-5 du code de l'urbanisme.
- POUR : 63 VOIX

18h58 : Philippe ECHALIER rejoint la séance.

ATELIER DE DÉCOUPE ET DE TRANSFORMATION DANS LES ANCIENS LOCAUX DE VALPORCS - APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA SARL DU PRÉ À L'ASSIETTE

- ✚ **APPROUVE** le projet de protocole d'accord pour l'aménagement d'un atelier de découpe et de transformation dans les anciens locaux de Valporcs ;
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit protocole.
- POUR : 64 VOIX

AMÉNAGEMENT D'UN ATELIER DE DÉCOUPE ET DE TRANSFORMATION DANS LES ANCIENS LOCAUX DE VALPORCS - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR

- ✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel d'aménagement d'un atelier de découpe et de transformation dans les anciens locaux de Valporcs tel que présenté ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
Études et maîtrise d'œuvre	21 837 €	Etat DETR (40%)	63 734 €
Travaux	125 000 €	Conseil Départemental	2 307 €
Divers et imprévus	12 500 €	Autofinancement	93 296 €
TOTAL H.T.	159 337 €	TOTAL H.T.	159 337 €

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions pour la réalisation de cette opération auprès de l'État au titre de la DETR 2018 à hauteur de 63 734 € soit 40% d'une dépense subventionnable de 159 337 € HT ;
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.
- POUR : 64 VOIX

19h20 : Monsieur Pascal POUDEVIGNE rejoint la séance.

PROJET D'EMBOUEILLAGE DE L'EAU DES FORAGES DE COLTINES - AVIS DE PRINCIPE DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

- ✚ **ÉMET** un avis favorable de principe à l'exploitation des forages F1 et F2 pour assurer l'alimentation en eau de la future unité d'embouteillage, sous réserve :
 - ➔ des conditions de cette exploitation qui feront l'objet d'une convention entre Saint-Flour Communauté et le futur exploitant ;
 - ➔ de la possibilité d'assurer, sur le forage F3 ou tout autre, une ressource en eau équivalente à celle produite actuellement sur les forages F1 et F2 pour couvrir les besoins en eau potable des communes, actuellement alimentées par ces forages ;
 - ✚ **APPROUVE** le principe de la cession des terrains nécessaires à la construction de l'unité d'embouteillage et des installations s'y tenant, sur la zone d'activités intercommunale de Luc d'Ussel-Coltines, dans l'hypothèse où l'entreprise en fait la demande ;
 - ✚ **MANDATE** le Président de Saint-Flour Communauté pour procéder :
 - ➔ aux essais de pompage sur le forage F3 et aux analyses nécessaires ;
 - ➔ à la définition de la qualité et la quantité nécessaire de l'eau exploitable sur ce forage ;
 - ✚ **NÉGOCIE** avec l'industriel un projet de convention qui sera soumis au conseil communautaire.
- POUR : 65 VOIX

19h26 : Madame Marie Claire TOURRETTE quitte la séance.

PROJET DE LA SARL LENTILLE BLONDE - SOUTIEN FINANCIER DE SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ

⊕ **ACCORDE** une aide d'un montant de 8 800 € en soutien au projet de la SARL Lentille Blonde, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Investissement immobilier	118 881 €	FEADER Saint-Flour Communauté	29 952 € 8 800 €
		Conseil Départemental	8 800 €
		Autofinancement	71 329 €
TOTAL	118 881 €	TOTAL	118 881 €

⊕ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

POUR : 64 VOIX

PROJET DE LA SARL LENTILLE BLONDE - APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE RELATIVE A L'OCTROI D'AIDES EN MATIERE D'IMMOBILIER D'ENTREPRISES AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

⊕ **APPROUVE** le projet de convention cadre fixant les conditions d'octroi de l'aide en matière d'immobilier d'entreprise du secteur agroalimentaire pour le projet de la SARL Lentille Blonde entre Saint Flour Communauté et le Conseil Départemental du Cantal ;

⊕ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

POUR : 64 VOIX

SOUTIEN À LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ - DISPOSITIF D'AIDES LEADER/FISAC/COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE

⊕ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 946 € à Mr Serge MIQUELINO, entreprise individuelle de maçonnerie à Pierrefort, pour son projet d'acquisition de nouveau matériel, sous réserve de l'attribution des aides FISAC et LEADER dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;

⊕ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;

⊕ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives.

POUR : 64 VOIX

SOUTIEN À LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ - DISPOSITIF D'AIDES LEADER/FISAC/COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE

⊕ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 783.59 € à la SARL le Croissant d'Or, boulangerie-pâtisserie à Saint-Flour, pour son projet de modernisation de son local d'activité, sous réserve de l'attribution des aides FISAC et LEADER dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;

⊕ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;

⊕ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives.

POUR : 64 VOIX

SOUTIEN À LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ - DISPOSITIF D'AIDES LEADER/FISAC/COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE

⊕ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 2 280 € à Mr Damien CUSSET, entreprise individuelle de maçonnerie à Cézens, pour son projet d'acquisition de nouveau matériel, sous réserve de l'attribution des aides FISAC et LEADER dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;

⊕ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;

⊕ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives.

POUR : 64 VOIX

PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE » - CANDIDATURE CONJOINTE DE LA VILLE DE SAINT-FOUR ET DE SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ

⊕ **APPROUVE** le dossier de candidature « Action cœur de ville », remis à Madame le Préfet du Cantal le 5 février 2018 ;

⊕ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette opération.

POUR : 64 VOIX

PROGRAMME MG2T - SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE SAINT-FOUR

⊕ **SOUTIENT** la candidature de la ville de Saint-Flour à l'appel à projet MG2T ;

‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette opération.
POUR : 64 VOIX

ÉLARGISSEMENT DE L'OPAH AMI-CENTRE-BOURG A L'ÉCHELLE DE SAINT-LOUR COMMUNAUTÉ - ENGAGEMENT D'UNE ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AUPRES DE L'ANAH

- ‡ **SOLLICITE** l'ANAH pour un élargissement de l'Opération de revitalisation de Centre bourg et de développement du Territoire sur l'ensemble du territoire de Saint-Flour Communauté ;
 - ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à engager en 2018 une étude pré-opérationnelle à l'échelle des territoires de Planèze, Caldaguès-Aubrac et Pierrefort-Neuvéglise ;
 - ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter auprès de l'ANAH une aide pour la réalisation de cette étude pré-opérationnelle ;
 - ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette étude au budget 2018 ;
 - ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.
- POUR : 64 VOIX

BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN « CHEMIN D'ART » 2018 - ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT

- ‡ **APPROUVE** le budget prévisionnel de la 4^{ème} édition de la Biennale d'art contemporain « Chemin d'Art » s'élevant à 90 800 euros présenté ci-dessous :

ACTIONS	DEPENSES	RECETTES				
	Coût global TTC	DRAC	Conseil Départemental	Conseil Régional	Mécénat	Ressources propres
Résidence d'artiste	10 000€	6 000€	3 000€			1 000€
Biennale d'art contemporain (production et médiation)	80 800€	15 000€	5 000€	20 000€	3 000€	37 800€
Total	90 800€	21 000€	8 000€	20 000€	3 000€	38 800€

- ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les demandes de financement auprès de l'Etat (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département du Cantal et ainsi qu'au titre du mécénat.

POUR : 64 VOIX

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ - COORDONNATEUR TERRITORIAL DE SANTÉ – ANNÉE 2 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU LEADER ET DU FIR

- ‡ **POURSUIT** le partenariat avec l'ARS, Hautes-Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, pour la mise en œuvre du contrat local de santé ;
- ‡ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relative à la 2^{ème} année de coordination territoriale de santé pour la demande de soutien au titre du LEADER et de solliciter une aide d'un montant de 12 544.71 € tel que présenté ci-dessous :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES	
Frais salariaux (dont 35 029.94 € éligibles au LEADER)	38 574.64 €	ARS - FIR	15 680.89 €
		LEADER	12 544.71 €
		Autofinancement	10 147.04 €
Total	38 574.64€		38 574.64€

- ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une aide financière auprès de l'ARS au titre du FIR d'un montant de 15 680.89 € ;
- ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ces demandes.

POUR : 64 VOIX

- ✚ **APPROUVE** le nouvel avenant n°1 au bail emphytéotique en date du 22 novembre 2013 portant modification de l'assiette cadastrale du logement locatif, tel qu'annexé à la délibération ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, Vice-Président de Saint-Flour communauté, à signer ledit avenant n°1 et toutes les pièces administratives nécessaires à l'exécution de la délibération.

POUR : 64 VOIX

20h10 : Monsieur Gérard SALAT quitte la séance

ÉTUDE DE DÉFINITION DES ENJEUX ET BESOINS EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX SERVICES DE PROXIMITÉ MARCHANDS ET NON MARCHANDS - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

- ✚ **APPROUVE** le projet d'étude ;
- ✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif à la mise en œuvre de l'étude de définition des enjeux et besoins en matière d'accessibilité aux services de proximité marchands et non marchands ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions pouvant être mobilisées auprès des partenaires et notamment au titre du programme européen LEADER ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 63 VOIX

CONTRAT TERRITORIAL DES AFFLUENTS DE LA TRUYÈRE - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2018

- ✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2018 de l'élaboration du contrat territorial des affluents de la Truyère cantalienne, tel que détaillé ci-dessous :

DEPENSES PREVISIONNELLES 2018		RECETTES PREVISIONNELLES 2018	
Frais de personnel	73 805 €	FEDER	26 779 €
Frais de structures	14 761 €	Agence de l'Eau ADOUR GARONNE	39 901 €
Frais de communication	1 500 €	Autofinancement	23 636 €
Frais de déplacement et entretien du véhicule	250 €		
TOTAL TTC	90 316 €	TOTAL TTC	90 316 €

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions publiques auprès des financeurs ;
- ✚ **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2018 ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 63 VOIX

CONTRAT TERRITORIAL ALAGNON 2017-2022 - LANCEMENT DE LA DIG DU PROGRAMME « BERGES/LIT/RIPISYLVE »

- ✚ **APPROUVE** le programme d'actions spécifique à son territoire tel qu'annexé à la délibération ;
- ✚ **AUTORISE** le dépôt d'une demande de Déclaration d'Intérêt Général auprès des Services de l'État, sans enquête publique ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

POUR : 63 VOIX

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL DANS LE CADRE D'UNE MUTATION

- ✚ **CRÉE** un poste d'agent de maîtrise principal titulaire à temps complet à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- ✚ **DIT** que le poste sera pourvu sur l'antenne territoriale de Chaudes-Aigues ;
- ✚ **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs ;
- ✚ **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget 2018.

POUR : 63 VOIX

MOTION COUVERTURE TELEPHONIE FIXE ET MOBILE EN ZONE RURALE

À la suite de nombreuses réclamations d'élus du territoire, le Président propose de voter une motion sur l'absence récurrente de couverture en téléphonie fixe et mobile, sur les territoires ruraux, et plus particulièrement sur de trop nombreuses communes rurales de Saint-Flour communauté. Orange n'a pas tenu ses engagements quant à l'amélioration des délais de dépannage des lignes fixes, ce qui est inacceptable et crée un problème d'équité entre population urbaine et population rurale qui se trouve privée de téléphone fixe parfois pendant plusieurs semaines. Le conseil communautaire :

- ✚ **SAISIT** sur la base de cette motion Madame le Préfet, la direction d'Orange et l'AMF 15 ;

↓ **PROPOSE** à chaque conseil municipal de la communauté d'adopter la même motion adressée aux mêmes destinataires ;

↓ **SAISIT** l'AMF de ce sujet très sensible.

POUR : 63 VOIX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

A SAINT-FLOUR, le 23 février 2018.

Affiché le 23 FEV. 2018

Le Président,

Pierre JARLIER

